



Sainte-Maure-de-Touraine, le 29 janvier 2020

**COLAS CENTRE OUEST**  
2, rue Gaspard Coriolis  
CS 80791  
44307 NANTES CEDEX 3

**V/Réf.** : Votre courrier du 11.12.2019  
*Dossier suivi par M. Matthieu LEMONNIER*  
**N/Réf.** : JM/JD-2020/46  
*Dossier suivi par M. Jean MEUNIER*

**Objet** : Elargissement autoroute A10 - avis favorable à l'implantation d'une ICPE

Monsieur,

Dans votre courrier du 11 décembre 2019, vous m'avez sollicité pour l'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud dans le cadre des travaux d'élargissement des chaussées de l'autoroute A10 entre septembre 2020 et septembre 2022.

Conformément à l'article D.181-15-2 alinéa 11 du Code de l'Environnement, je donne un avis favorable quant à l'installation et l'exploitation temporaire de cette centrale sur les parcelles situées au niveau de la barrière de péage, propriétés de la société COFIROUTE, sur la commune de Sainte-Maure-de-Touraine.

Il conviendra de respecter les mesures de remise en état du terrain que vous avez mentionnées dans votre correspondance. De plus, mes services adresseront un courrier aux riverains les plus proches afin de les informer de ladite installation et s'excuser au préalable pour les gênes visuelle et sonore occasionnées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire

  
**Michel CHAMPIGNY**



**Mairie**  
16 bis place du Maréchal Leclerc  
37800 Sainte-Maure-de-Touraine  
Tél. : 02 47 65 40 12 / Fax : 02 47 65 65 76  
[www.sainte-maure-de-touraine.fr](http://www.sainte-maure-de-touraine.fr)

*M. LEROUX*

**ECOPLI**

SORIGNY TOURS  
INDRE ET LOIRE  
10-02-20  
913 E0 024914  
2E66 372890

€ R.F.  
LA POSTE  
**000,82**  
HU 212326

